



Il n'est pas un musulman sur Terre qui demande quelque chose à Allah, Exalté soit-Il, sans qu'Allah ne le lui donne ou qu'Il n'écarte de lui un mal équivalent. Et ceci, tant qu'il ne demande pas ce qui est un péché ou ce qui rompt les liens de parenté.

'Ubâdah ibn Aş-Şâmit (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il n'est pas un musulman sur Terre qui demande quelque chose à Allah, Exalté soit-Il, sans qu'Allah ne le lui donne ou qu'Il n'écarte de lui un mal équivalent. Et ceci, tant qu'il ne demande pas ce qui est un péché ou ce qui rompt les liens de parenté.

» Un homme dit alors : « Nous devons donc demander beaucoup de choses ! » Il lui répondit : « Et Allah a plus encore ! » Et dans la version d'Abû Sa'îd, il y a l'ajout suivant : « Ou il lui réserve une récompense équivalente. »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith encourage tout musulman à être en lien avec son Seigneur, à Lui la Puissance et la Grandeur, par les paroles et par les actes. En effet, une invocation qui provient d'un cœur véridique et attaché à l'amour d'Allah, Exalté soit-Il, se voit ouvrir les portes du ciel et Allah y répond, car Il est Celui qui exauce l'invocation de l'homme en détresse lorsqu'il L'invoque et Il est Celui qui dissipe le mal. Donc, l'invocation n'est jamais perdue. Soit, Allah exauce la personne et celle-ci obtient ce qu'elle avait demandé. Soit, Il lui épargne un mal proportionnel à ce qu'elle a demandé. Ou soit encore, Il lui réserve un bien équivalent. Sachant qu'il y a auprès d'Allah un bien beaucoup plus important que tout ce que les gens peuvent demander.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5100>

